

## Travaux de rénovation énergétique à 1 € : faut-il se méfier ?

Parmi les aides financières dédiées à la rénovation énergétique des logements, les dispositifs à 1€ font l'objet d'une large communication et de démarchages téléphoniques incessants.

Ces offres alléchantes sont-elles des arnaques ? Le dispositif existe bien, mais la vigilance reste de mise.

### Travaux à 1 €, comment est-ce possible ?

Certains travaux d'économies d'énergie (isolation de toiture, de plancher bas, chaudières et pompes à chaleur performantes) bénéficient de primes, dont le montant varie en fonction des revenus, de la nature des travaux et de la période à laquelle la prime est demandée.

Par exemple, pour l'isolation des combles, une prime de 10€/m<sup>2</sup> est proposée si vous êtes au-dessus de certains plafonds de revenus. Cette prime est majorée et atteint 20€/m<sup>2</sup> d'isolation pour les ménages aux revenus modestes. A partir de là, certaines entreprises vont proposer les « combles à 1€ » en s'assurant que le montant de la prime qu'elles pourront récupérer couvrira les frais de leur prestation. Néanmoins, certains premiers retours d'expérience montrent que la qualité de mise en œuvre de l'isolation est loin d'être idéale ! De nombreux défauts de mise en œuvre sont également à déplorer pour l'isolation des planchers bas.

Une prime à la conversion des chaudières est également proposée depuis début 2019 pour tous les ménages. Pour les plus modestes, des offres commerciales annoncent des chaudières et pompes à chaleur à 1€ : ce reste à charge quasi nul est néanmoins conditionné par l'obtention d'autres aides financières (Anah) et le prix des travaux.

### Travaux à 1 € sinon rien ?

Les offres commerciales à 1 € présentent certes l'avantage de ne devoir rien déboursier ou avancer... mais également le risque d'un travail bâclé. L'autre solution est de demander des devis à des entreprises RGE et parallèlement la prime correspondant aux travaux. Dans ce cas, vous avez le choix de l'entreprise et des matériaux ; en revanche, vous ne touchez la prime qu'après la réalisation des travaux et le reste à charge dépendra du montant de la facture.

Force est de constater par ailleurs que le recours à ces dispositifs est en général dépourvu de vision globale du logement et peut entraîner des travaux pas forcément pertinents.

L'Espace Info Energie est un service de conseils gratuits et indépendants sur les travaux d'économie d'énergie : priorité des travaux, informations sur l'isolation, aide à la décision pour le système de chauffage, etc. Ce même service peut également vous expliquer l'ensemble des aides disponibles (Anah, CITE, éco-chèque Région, EcoPTZ, ...) et leur condition d'octroi et de cumul, afin d'optimiser les travaux au regard de votre budget et de vos besoins.

Pour tout renseignement, **vous pouvez consulter l'Espace Info->Énergie de l'Association GEFOSAT. Des conseils neutres, gratuits et indépendants pour économiser l'énergie.**

